



Droits de mon père biologique ?

Par **Choisis**, le 19/11/2007 à 11:19

J'ai été élevée par ma mère uniquement, mon père n'a jamais donné signe de vie, pas payé de pension alimentaire et ne s'est pas occupé de mon éducation. Il souhaite aujourd'hui renouer des contacts avec moi, de mon côté, je ne le souhaite pas. Ai-je des obligations vis à vis de lui ? Y-a-t-il possibilité que je le renie ? Enfin quelle démarche puis-je faire ?

Merci de bien vouloir me répondre.